

Une école à Lugarde – 3^{ème} et dernière partie

Pas trop tôt !!!

La formidable épopée qu'est l'installation d'une école à Lugarde touche presque à sa fin.

En 1882, l'école des garçons ayant fait son temps, le Conseil Municipal, sous l'égide de son Maire du moment, Pierre Tournadre, décide de le déménager et de construire une annexe à celle filles. Or, l'histoire étant un éternel recommencement, la commune se trouve dans le même dénuement que près d'un demi-siècle plus tôt et prend donc la même décision que par le passé : une imposition extraordinaire, à savoir 0,04 F par habitant.

Sans compter qu'elle fait déjà face à des frais importants inhérents au déplacement du cimetière qui se trouve actuellement au beau milieu du bourg, à la reconstruction du clocher, à la consolidation de la voûte de l'église et à l'agrandissement de celle-ci.

Il est donc décidé d'acheter la maison de Jean Marmier comme emplacement à construire pour l'école des garçons.

L'école enfantine (*la maternelle*) sera annexée à l'école des filles dont la construction remonte à 1870.

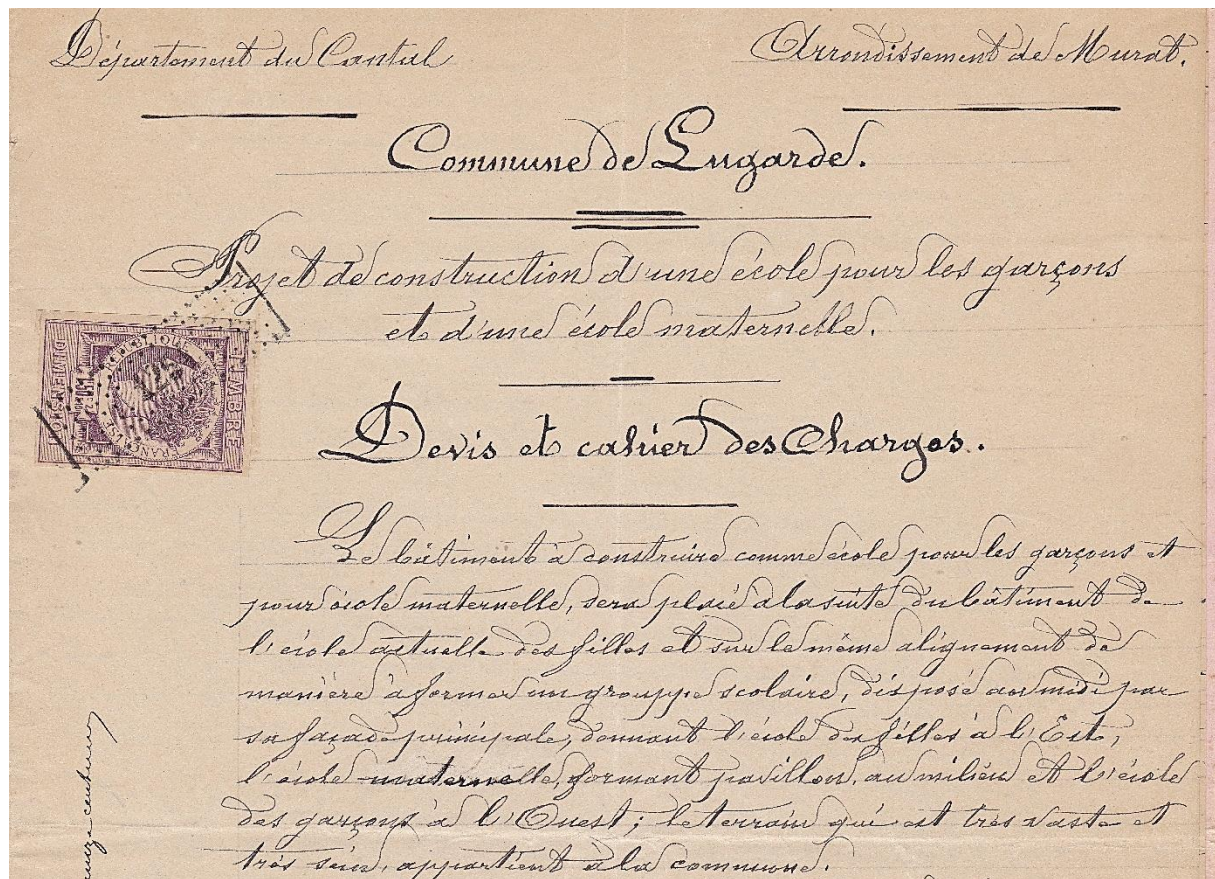
Mais rien n'étant simple, depuis le début, dans toute cette affaire, quatre ans plus tard, on en est toujours au point mort.

En 1886, l'architecte Marty rédige un nouveau projet qui sera approuvé en 1887 et enregistré en janvier 1888 au canton de Marcenat.

Cette fois, on touche au but. L'imposition extraordinaire n'étant plus suffisante pour faire face aux dépenses de cette nouvelle opération, un emprunt de 20 000 F sur 30 ans est contracté.

Pour le coup, la Commune voit grand et frappe fort, parce que là, nous sommes, non seulement enfin dans le définitif mais surtout dans le pérenne.

Ultime projet

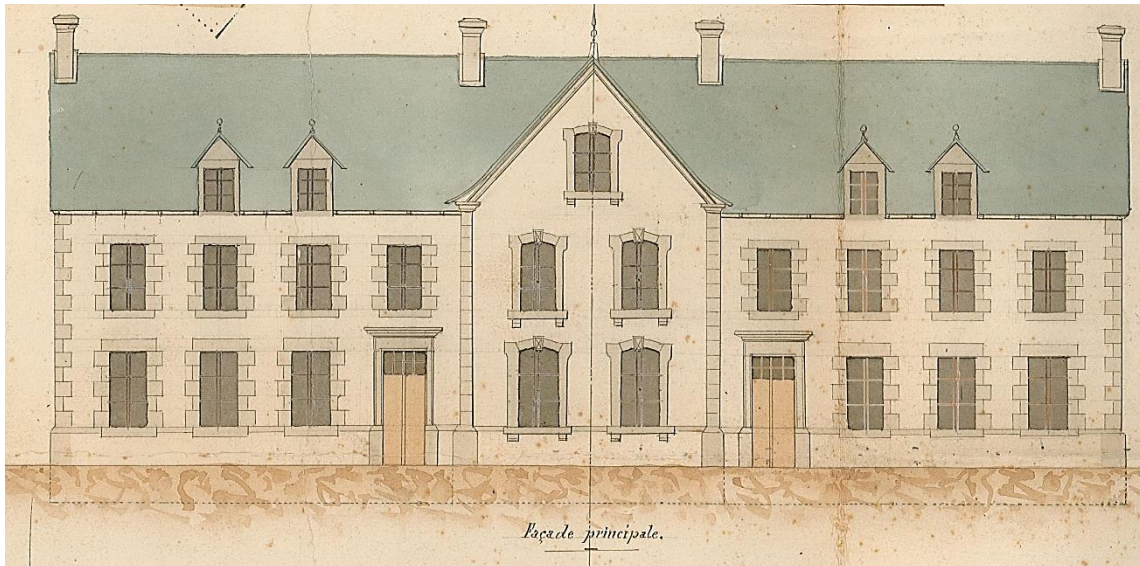


[...]

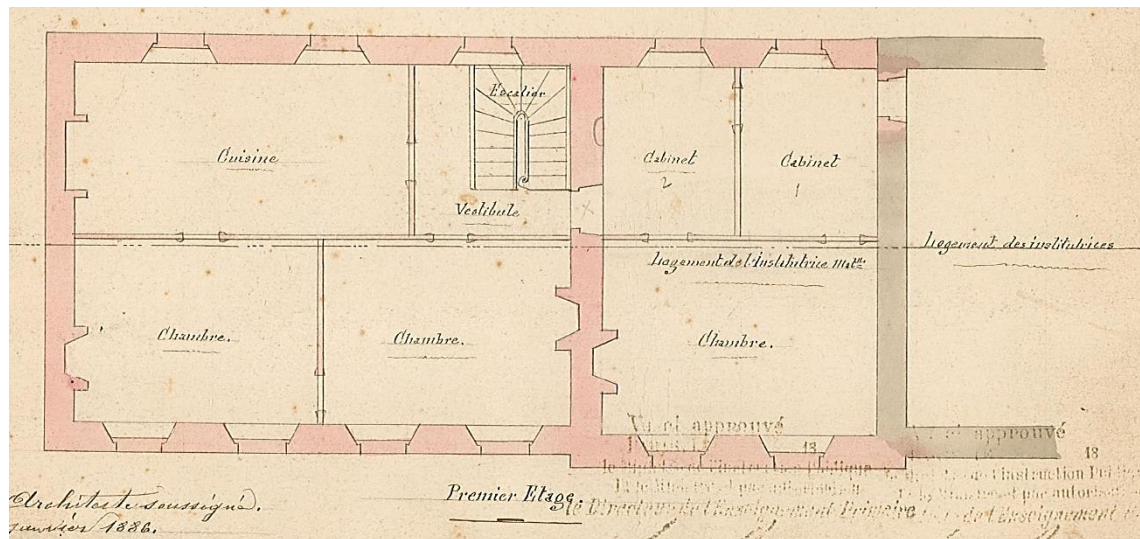
Le bâtiment à construire comme école pour les garçons et pour école maternelle sera placé à la suite du bâtiment de l'école actuelle des filles et sur le même alignement de manière à former un groupe scolaire disposé au midi par sa façade principale, dormant l'école des filles à l'est, l'école maternelle formant pavillon au milieu et l'école des garçons à l'ouest ; le terrain qui est très vaste et très sain appartient à la commune.

[...]

Projet de Monsieur Marty :



A l'étage :



Aliénation

En 1893, l'ancienne petite maison d'école n'ayant plus de raison d'être du fait de la construction nouvelle, il est décidé de l'aliéner de l'inventaire communal aux enchères publiques sur une mise à prix de 1 500 F.

Nouveau siècle, nouvelle école

Nous voilà au XXème siècle et l'école occupe toujours les esprits.

Si le bâtiment est en dur, les annexes sont en bois et n'ont pas résisté au temps. Le préau côté « filles » ainsi que les « cabinets d'aisance » sont en planches. Il y pleut au travers et menacent de s'écrouler. A l'occasion de la séance du 4 juin 1905, le Conseil municipal vote un nouveau projet de construction en maçonnerie, cette fois, d'un montant de 1 500 F et une subvention de 500 F est demandée à l'Etat.

Epilogue

Bien sûr, au fil des décennies, des changements ont été apportés :

- ✚ **1914** : réfection de l'appartement de l'institutrice
- ✚ **Juillet 1918** : Installation d'une lampe électrique dans la classe des garçons
- ✚ **Février 1921** : Installation de l'éclairage électrique dans les locaux de Mesdames les institutrices
- ✚ **Janvier 1922** : Création d'une fosse d'écoulement aux fosses d'aisance
- ✚ **Janvier 1924** : Construction d'une chambre dans grenier de l'école des filles pour Madame Bonhomme, institutrice adjointe à l'école des filles
- ✚ **Mars 1924** : Réparations faites à l'appartement de M. Prat, instituteur
- ✚ **Mai 1926** : Réparation des murs entourant l'école
- ✚ **Juin 1932** : Remplacement de la vieille pompe à eau des écoles qui est hors d'usage et installation de la nouvelle au milieu du bâtiment à égale distance des deux portes cochères. Les maîtres des écoles et le facteur receveur auront seuls le droit d'y puiser de l'eau. Le lavage est réservé aux maîtres et maîtresses. Les eaux sales devront être versées dans la grille disposée à cet effet et non dans les rigoles à l'exception bien entendu de celles des seaux hygiéniques qui devront être versées dans les lieux d'aisances de même que l'eau ayant servi à les rincer. La surveillance sera confiée au garde-champêtre qui verbaliser, s'il y a lieu.
- ✚ **Décembre 1933** : Commande de six tables d'écolier à deux places chez Loubarteix et Balmisse à Ussel dans la classe de Mme Gire
- ✚ **1951** : Réfection de la classe de l'école des garçons
- ✚ **Novembre 1955** : Acquisition d'un appareil de chauffage pour l'école de garçons
- ✚ **1979 / 1980** : Grosses opérations de travaux de réparations de l'école : 105 000 F + Installation du chauffage central